

Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité

P.W. – C.R.A.C. N° 31 (2019-2020) – Mercredi 13 novembre 2019

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE SURCÔÛT DES FACTURES D'ÉNERGIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « le surcoût des factures d'énergie ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Monsieur le Ministre, d'après les dernières statistiques de la CREG, quelque 360 000 ménages – vous m'excuserez, Monsieur le Ministre, je ne les ai pas rencontrés tous personnellement, comme mes camarades du PTB.

Ils sont quand même 360 000 ménages – c'est la preuve que c'est important – qui déboursent chaque année plus de 600 euros de trop pour leur énergie. Ce surcoût atteint 3 450 euros par an pour près de 20 000 PME.

Ainsi plus de 600 000 ménages et 70 000 PME n'ont pas changé de contrat ces dernières années alors qu'il est possible de le faire sans payer d'indemnité moyennant un préavis d'un mois.

Je souhaiterais émettre deux réflexions.

Ne serait-il pas opportun de lancer une campagne pour inciter les citoyens à comparer les offres existantes à l'instar de ce qui avait été déjà fait au Fédéral avec « Osez comparer », en associant notamment les guichets de l'énergie ?

Aussi, il n'est pas inutile de rappeler que l'on retrouve sur le site de la CWaPE un simulateur tarifaire qui permet de comparer les différents prix proposés par les fournisseurs d'électricité et de gaz.

Par ailleurs, la multiplication des offres de contrat par l'ensemble des fournisseurs d'électricité rend complexe la comparaison pour les non-initiés, et ce, malgré les comparateurs.

Une piste pourrait être l'instauration de contrats à prix fixe, car ceux-ci offrent une sécurité plus importante au niveau du tarif appliqué et permettent une vérification plus facile des factures par une plus grande lisibilité du tarif appliqué.

J'aurais voulu connaître l'avis du ministre Henry et savoir s'il serait favorable à un tel dispositif.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question.

Il est en effet essentiel de rappeler l'importance pour les consommateurs de comparer les offres des fournisseurs, notamment par l'utilisation de simulateurs tarifaires, tels CWaPE ou CREG Scan, en vue de trouver le produit le mieux adapté à leur profil. Les guichets de l'énergie pourraient envisager des campagnes ciblées en ce sens. Ils restent bien évidemment des outils de choix, répartis dans toute la Wallonie, accueillant et guidant le citoyen dans les domaines touchant à l'énergie au sein de son habitat.

Il est en effet important d'inviter les ménages à comparer les offres tarifaires.

Suite aux recommandations de la plateforme de lutte contre la précarité énergétique gérée par la Fondation Roi Baudouin, un arrêté comportant des dispositions relatives à la simplification de la facture a été adopté le 2 mai 2019 et devrait permettre à tous les utilisateurs de mieux comprendre leur consommation et les coûts qui y sont liés. Si tel ne devait pas être le cas, je veillerais à ce que le format soit adapté pour répondre à cet objectif.

De manière globale, je veillerai également à ce que les politiques développées, dont les enjeux liés à la « flexibilité » de la consommation, ne compliquent pas plus avant la tâche des ménages dans la comparaison des offres tarifaires. Il est indispensable que les tarifs restent lisibles et anticipables pour les ménages.

Concernant les contrats de fourniture à tarif fixe pour la composante « énergie » proposés par la grande majorité des fournisseurs pour les clients résidentiels, ils permettent effectivement de se prémunir d'une hausse au long de la durée du contrat. Le rapport précité mentionnait cependant que : « Il apparaît que la différence annuelle de prix entre le produit à prix fixe le moins cher et le plus cher, parfois même entre deux produits d'un même fournisseur, reste importante de sorte qu'il est impératif que le client résidentiel désireux d'opter pour ce type de produit soit extrêmement vigilant et bien informé ».

Les produits à prix variable, adaptés à une fréquence soit mensuelle, soit trimestrielle, engendrent par contre pour le client des économies, en cas de baisse des prix sur les marchés, ou des surcoûts, en cas de hausse.

Comme vous le constatez, l'information vers le consommateur sur les moyens tarifaires est très importante.

Le ministre Henry s'engage à veiller à ce que cela continue à être le cas.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je remercie le ministre Henry par la voix de son excellent collègue pour sa réponse. Il faut une conscience de l'importance du problème. Les chiffres le démontrent et l'on sait, à la veille de l'hiver, combien c'est compliqué, pour celles et ceux qui ont du mal à nouer les deux bouts en fin de mois, de payer leurs factures.

Il y a les attentions, qui sont marquées, il y a une volonté de faire de la prévention et de l'information. Je pense que l'on doit en faire une priorité, parce que c'est tout à fait déterminant pour le quotidien de centaines de milliers de nos concitoyens.